

# Rapport d'Activité 2024

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE  
16 rue du Général Brunet  
75019 Paris

TEL.01 48 03 86 10

FINESS :750804361

**É**quipe  
**S**pécialisée  
**A**lzheimer

DU SSIAD DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

**Siège social :**

55 rue de Belleville  
75019 Paris  
Tel : 01 85 08 50 92

[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)  
[www.fmdc.fr](http://www.fmdc.fr)

# SOMMAIRE

1. Présentation Générale .....	3
1.1 Présentation de la Fondation Maison des champs.....	3
1.2 Présentation de l'ESA de la Fondation Maison des Champs.....	5
Fonctionnement de l'ESA : .....	5
2. Indicateurs concernant les personnes suivies par l'ESA.....	6
3. bilan de l'ACTIVITE .....	8
3.1 Analyse de l'activité en 2024.....	8
4. Les ressources humaines .....	9
4.1 La dotation en personnel d'intervention (en ETP) .....	9
ESA	9
4.2 Rôle des professionnels .....	9
Rôle de la psychomotricienne coordinatrice :.....	9
Rôle de l'ergothérapeute : .....	9
Rôle des ASG : .....	9
4.3 Les Formations.....	10
5. Perspectives 2025 .....	10

# 1. PRESENTATION GENERALE

## 1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

**Fondation Maison des Champs**  
55 rue de Belleville 75019 paris  
[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)  
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration  
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation  
Jérôme LUCAS

**Service Autonomie à Domicile**  
Fondation Maison des Champs  
16 rue du Général Brunet  
75019 Paris

Téléphone : 01 48 03 86 10

Directrice des services de soin  
Sylvie BOUCLON  
[direction-ssiad@fmdc.fr](mailto:direction-ssiad@fmdc.fr)

Coordinatrice de l'ESA Emilie BOURRELY  
[Ccoordination-esa@fmdc.fr](mailto:Ccoordination-esa@fmdc.fr)

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

### UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

## NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

### **Le Service Autonomie à Domicile – SAD :**

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)  
(300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
- L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)  
(20 places autorisées)
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Garde itinérante de nuit
- Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)  
(10 places dont 2 d'urgence)
- Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)

### **Le service Santé Précarité Inclusion**

- L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)  
(69 places autorisées)

### **La crèche Sainte-Lucie** (66 berceaux)

### **Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS**

- SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
- SAVS de nuit (11 places)

### **Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT**

- ACT de Paris (39 places autorisées)
- ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
- ACT « Hors les Murs » (15 places autorisées/ 18 places fin 2024)

### **La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »**

### **Les services d'Action Sociale et Solidaire**

- Le Carrefour des Solidarités  
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris)
- Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :  
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
- Habitants solidaires  
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)

### **L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)**

## 1.2 PRESENTATION DE L'ESA DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

La Fondation Maison des Champs adhère à une vision où le domicile est plus qu'un lieu de vie ; c'est l'expression de soi, un espace où l'individu reste connecté à ses proches et à son environnement. Cet idéal se traduit par la création en 1971 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (AADom Solidarité 75), évoluant sous l'impulsion de la loi du 2 janvier 2002 qui a modernisé l'action sociale et médico-sociale en France.

### Fonctionnement de l'ESA :

La prise en soins par l'ESA se fait sur prescription médicale. Une première visite permet au psychomotricien ou à l'ergothérapeute de prendre contact avec le patient et avec l'aidant potentiel, afin de recueillir des éléments de vie et de déterminer si la personne rentre dans le champ d'action.

La 2<sup>ème</sup> séance et 3<sup>ème</sup> séance sont consacrées à la passation du bilan de réhabilitation et d'accompagnement réalisé par l'ergothérapeute ou le psychomotricien. Ces séances de bilan se font la plupart du temps en présence de l'assistant de soins en gérontologie qui interviendra au domicile, afin de faciliter sa compréhension de la personne âgée, de ses capacités/difficultés et de permettre d'instaurer rapidement un climat de confiance entre eux. Un projet thérapeutique est ensuite proposé au patient et est susceptible d'être réévalué au cours de la prise en soins. Après rédaction, le compte-rendu du bilan psychomoteur sera envoyé à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire suivant le patient (médecin traitant, neurologue, CLIC, SSIAD/SAD, orthophoniste...) et également au patient et/ou à l'aidant principal/représentant légal.

Les séances de réhabilitation et d'accompagnement sont ensuite effectuées par l'assistante de soins en gérontologie sous l'encadrement de la psychomotricienne ou de l'ergothérapeute. Le psychomotricien ou l'ergothérapeute retourne au domicile du patient en milieu de prise en soin (à la 9<sup>ème</sup> séance) afin d'évaluer la pertinence du projet thérapeutique et de le réorienter si nécessaire.

Au terme des 15 séances de réhabilitation et d'accompagnement à domicile, un bilan de fin de prise en soins est effectué, rédigé et envoyé aux différents intervenants.

Un renouvellement de la prise en soins est possible au bout d'un an, à la date d'anniversaire du début de prise en soin. Quand le renouvellement est urgent du fait d'une situation complexe (refus d'aide, perte d'autonomie soudaine...), il peut être avancé à raison d'une prise en soins par année civile.

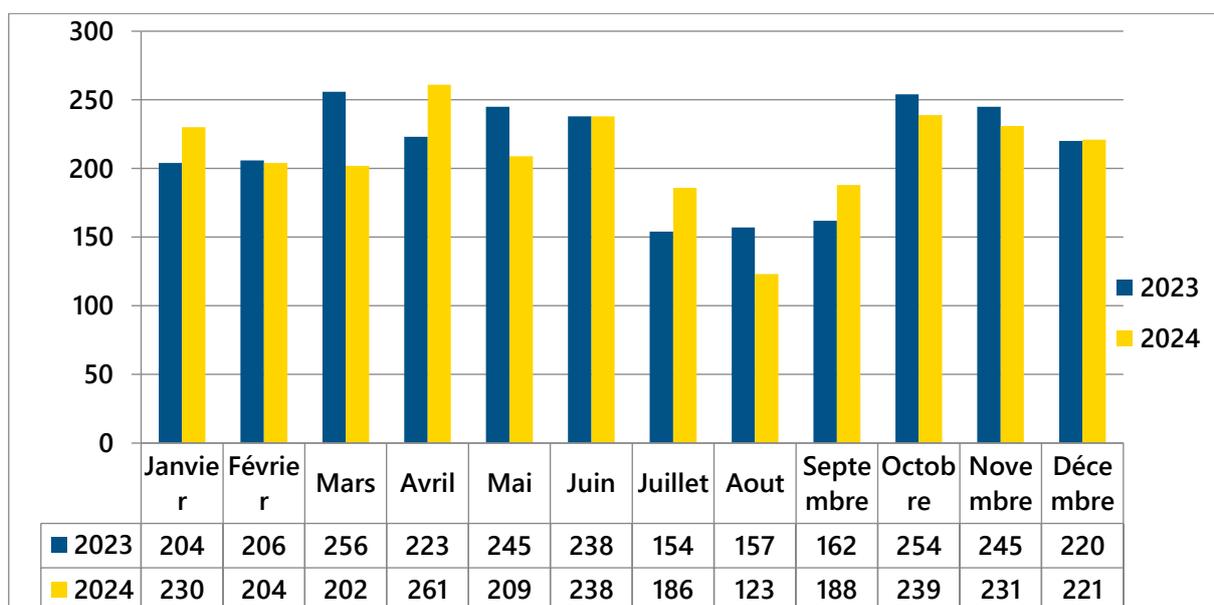
## 2. INDICATEURS CONCERNANT LES PERSONNES SUIVIES PAR L'ESA

Au cours de l'année 2024, l'ESA de la Fondation a accompli 2 531 séances soit une moyenne de 211 séances par mois.

Sur l'année 2024, 247 personnes ont été accompagnées par l'ESA soit en moyenne, 97 personnes chaque mois.

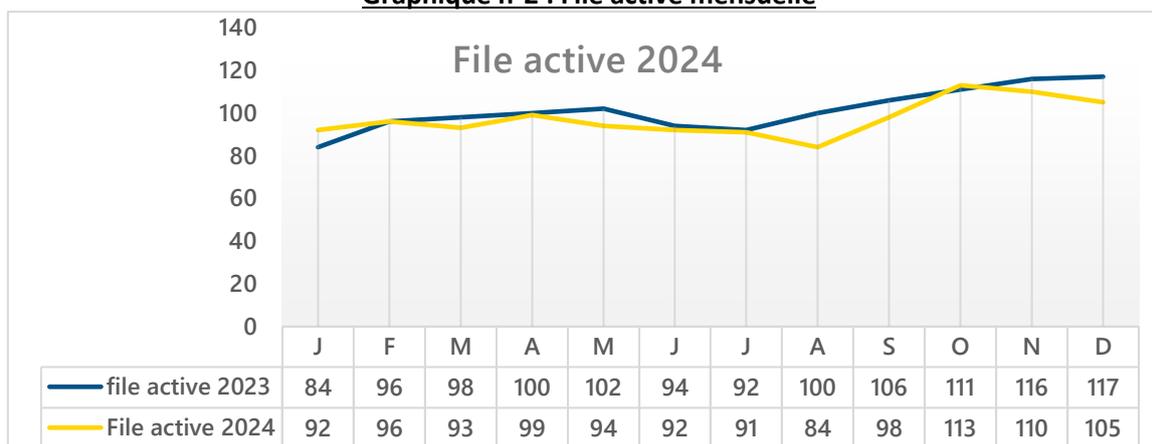
En 2023, 234 personnes avaient été accompagnées et 2 573 séances accomplies soit une moyenne de 214.4 séances par mois. La file active moyenne sur l'année 2023 était de 111 personnes par mois.

**Graphique n°1 : Nombre de séances mensuelles**

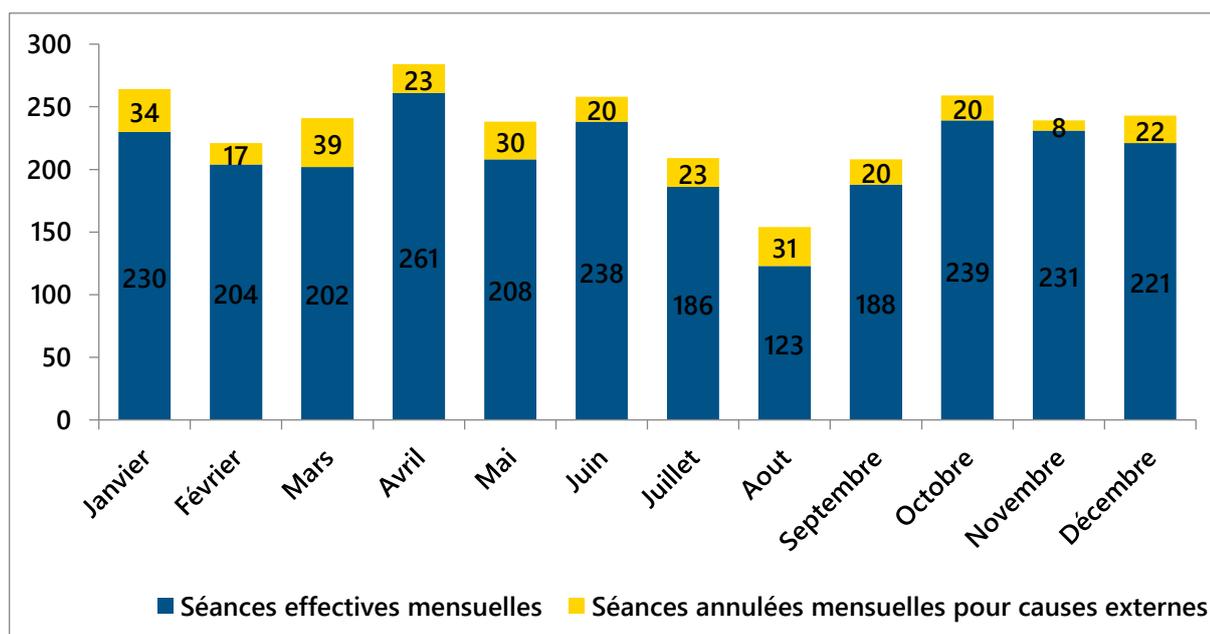


**Tableau 1 : activité du service**

2022	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Nbre de séances	209	226	245	177	195	187	180	209	160	225	195	183	2 391
% d'activité	84%	90%	98%	71%	78%	75%	72%	84%	64%	90%	78%	73%	80%
2023	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Nbre de séances	204	206	256	223	245	238	154	157	162	254	245	220	2 669
% d'activité	82%	82%	102%	89%	98%	95%	62%	63%	65%	102%	98%	88%	85%
2024	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Nbre de séances	230	204	202	261	208	238	186	123	188	239	231	221	2 531
% d'activité	92%	82%	81%	104%	83%	95%	74%	49%	75%	96%	92%	88%	84%

**Graphique n°2 : File active mensuelle****Graphique n°3 : Comparatif du nombre de séances mensuelles programmées, annulées et effectives**

2024	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Nbre de séances programmées	230	204	202	261	208	238	186	123	188	239	231	221	2 531
Pourcentage de séances annulées	15 %	8%	19%	9%	15%	8%	12%	25%	11%	8%	3%	10%	



## 3. BILAN DE L'ACTIVITE

### 3.1 ANALYSE DE L'ACTIVITE EN 2024

Au cours de l'année 2024, 287 séances ont été annulées (soit 11,5% de l'activité) pour causes imprévues et externes telles qu'hospitalisation, refus et oubli de rendez-vous, vacances patients et salariés, formation des salariés, congé maternité et arrêt maladie impossible à remplacer.

Selon les critères du cahier des charges de l'ARS, 2 ESA à 100% doivent pouvoir prendre en charge 200 patients et effectuer 3000 séances annuellement.

Concernant l'activité 2024 des deux ESA, nous observons 2 818 séances programmées (2 531 séances effectives + 287 séances annulées) ce qui équivaut à un taux d'activités programmé de 94% et réalisé de 84,4 %.

Parmi ces 2 531 séances effectives, 117 d'entre-elles sont des séances binôme (soit 4,62 % de l'activité) qui ne sont comptées qu'une seule fois alors qu'elles mobilisent deux intervenants, de ce fait le taux d'activité réalisé serait de 88,3% si on prenait en compte ces séances binôme. En effet, il est important de souligner que ces séances en binômes permettent une analyse plus approfondie et donc davantage qualitative du profil du patient et permet, en milieu de prise en soins de réorienter le projet thérapeutique lorsque cela est nécessaire pour une prise en soin plus pertinente.

247 patients ont été suivis sur l'année 2024, les deux ESA présentent un accompagnement à 123.5 % de sa capacité maximale. Le MMS moyen de nos patients pris en soin est de 20/30 avec une majorité ayant un GIR entre 4 et 5.

234 patients avaient été suivis sur l'année 2023, les deux ESA présentaient un accompagnement à 117 % de sa capacité maximale. Le MMS moyen de nos patients pris en soins est de 19/30 avec une majorité ayant un GIR entre 4 et 5.

Cette différence entre 2023 et 2024 s'explique par une meilleure visibilité de l'ESA par les partenaires du 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissement. Par ailleurs, certains patients du 20<sup>ème</sup> arrondissement ont intégré notre ESA puisque l'autre ESA intervenant sur le même territoire avait un délai d'attente trop important.

Par ailleurs, l'ergothérapeute de l'équipe a été successivement en arrêt maladie et congé maternité pendant une période de 6 mois. Elle n'a pas pu être remplacée, faute de candidat pour le poste, préférant un CDI à un CDD. L'équipe a donc tenté de pallier son absence en augmentant sa charge de travail.

Cette année, l'activité du service reste plutôt stable malgré l'absence prolongée de l'ergothérapeute de l'équipe ainsi que le recrutement d'une nouvelle ASG en février 2024.

Après analyse des chiffres du graphique 1, nous observons une baisse significative de l'activité en août, ce qui correspond à la période des jeux Olympiques, des vacances d'été ainsi que de l'absence de l'ergothérapeute. En effet, de nombreux patients ont quitté la région parisienne entre juillet et septembre pour éviter la cohue des JO.

Ce qui est également corroborée par le graphique 2 où l'on observe une baisse de la file active entre juillet et août.

Le travail de fond pour rendre plus visible l'ESA par les autres acteurs médico-sociaux a porté ses fruits (réunion partenariale, article dans le figaro santé et communication auprès des médecins traitants et médecins spécialistes). Nous notons une augmentation importante des signalements ESA en 2024.

En perspective de l'année 2025, nous continuerons de mettre en avant les partenariats avec les consultations mémoires, médecin traitant et autres acteurs du territoire afin de faire connaître les ESA.

Nous travaillerons sur un questionnaire de satisfaction afin de pouvoir réadapter nos interventions.

## 4. LES RESSOURCES HUMAINES

### 4.1 LA DOTATION EN PERSONNEL D'INTERVENTION (EN ETP)

ESA

Catégorie	Autorisé (en ETP)	Réalisé (en ETP)
Psychomotricienne/ coordinatrice	1	1
Assistant de soins en gériatrie	4	4
Ergothérapeute	1	1

### 4.2 ROLE DES PROFESSIONNELS

#### Rôle de la psychomotricienne coordinatrice :

- Evaluer au domicile les capacités globales de la personne prise en soin
- Rédaction du bilan psychomoteur et projet thérapeutique
- Se mettre en lien avec les aidants et partenaires
- Accompagnement des ASG dans la réalisation du projet thérapeutique
- Coordination de l'équipe

#### Rôle de l'ergothérapeute :

- Evaluer au domicile les capacités globales de la personne prise en soin
- Se mettre en lien avec les aidants et partenaires
- Rédaction du bilan psychomoteur et projet thérapeutique
- Accompagnement des ASG dans la réalisation du projet thérapeutique

#### Rôle des ASG :

- Mise en œuvre du projet thérapeutique
- Stimulation cognitive via des activités adaptées
- Mise en place de relais

En 2024, l'équipe a fonctionné à 3 ASG jusqu'au 26 février 2024 ou une 4<sup>ème</sup> ASG a intégré l'équipe.

A partir du mois de juillet, l'ergothérapeute de l'équipe a été en arrêt maladie puis en congé maternité et ce, jusqu'au 13/01/25.

## 4.3 LES FORMATIONS

En 2024, 1 ASG a bénéficié de deux jours de formation sur le thème du refus de soin.

L'ergothérapeute a bénéficié d'une journée de formation sur le thème de l'accompagnement de personnes jeunes atteintes de maladies neurodégénératives.

Thèmes	Participants	Nombre d'heures
Le refus de soin	1 ASG	14
L'accompagnement de personnes jeunes atteintes de maladies neurodégénératives	1 ergothérapeute	14

## 5. PERSPECTIVES 2025

En 2025, l'ESA poursuivra son activité en tentant de répondre toujours mieux aux demandes qui lui parviennent.

A cette fin, un accent particulier est mis sur la formation continue des intervenants.

En parallèle, l'ESA poursuit son travail de développement du réseau partenarial, afin d'être en mesure conjointement de proposer un accompagnement toujours plus complet.